

REGROUPEMENT LACHINE POUR UNE QUALITÉ DE VIE

HISTORIQUE DU DOSSIER AÉROPORTUAIRE DANS L'ARRONDISSEMENT DE LACHINE

1. Le 14 juin 1999, le conseil de la ville de Lachine adoptait à l'unanimité une résolution dénonçant l'augmentation des nuisances causées par le bruit des avions au-dessus du territoire municipal et requérant que ces avions empruntent leurs corridors initiaux.
2. En juillet 2007, les dirigeants d'Aéroports de Montréal (ADM) ont sollicité une rencontre avec les membres du conseil d'arrondissement de Lachine, dans le but de leur faire part de leur intention d'effectuer des tests de décollage à partir de la piste 06L/24R vers un nouveau corridor qui emprunterait l'autoroute 13 vers le sud, puis la 32^{ième} avenue à Lachine, pour traverser le fleuve en direction de Kanawake et Châteauguay.
3. En dépit des assurances fournies par monsieur Normand Boivin, vice-président Opérations d'ADM, à l'effet que les avions n'occasionneraient pas de nuisances significatives sur leur territoire, à cause de l'altitude à laquelle les avions passeraient, les membres du conseil ont été unanimes à rejeter cette trajectoire, sceptiques qu'ils étaient des affirmations de monsieur Boivin. Comment expliquer, en effet, qu'ADM se donne la peine de chercher l'endossement du conseil, si le nouveau corridor ne causerait pas de nuisances aux citoyens, se demandaient certains conseillers. ADM s'est engagé à chercher une alternative et à ne pas procéder à des essais sans l'accord du conseil d'arrondissement.
4. À la mi-février 2008, un groupe de citoyens de Lachine, ayant eu vent des intentions d'ADM de survoler leur territoire, ont rencontré des représentants de Saraguay-Cartierville, Laval et Saint-Laurent, afin d'en connaître davantage sur leur expérience avec le nouveau corridor introduit sans consultation par ADM en octobre 2006.
5. Le 22 février 2008, le leader du groupe de citoyens, Jean-Marc Héту, rencontre des représentants du conseil d'arrondissement, pour leur faire part de l'expérience désastreuse que doivent endurer les citoyens.
6. Le 10 mars 2008, le conseil d'arrondissement de Lachine adopte une résolution unanime pour appuyer l'organisme composé de citoyens de Lachine et coordonné par monsieur Jean-Marc Héту, désigné « Regroupement Lachine pour une Qualité de Vie » (RLCQV).
7. Lors de la même assemblée, le conseil d'arrondissement de Lachine adopte une résolution unanime pour signifier son opposition à la réalisation de tout projet-pilote par Aéroports de Montréal qui viserait à faire l'essai et/ou à utiliser de nouveaux corridors aériens au-dessus du territoire de l'arrondissement.
8. ADM admit tardivement, dans un procès-verbal daté du 14 mars 2008, avoir procédé à 10 – 12 essais d'octobre à décembre 2007, et avoir fait parvenir à Transports Canada une demande de dérogation aux procédures d'atténuation du bruit afin de permettre une autre période d'essai au-dessus de Lachine. Ces essais ont été entrepris sans l'accord du conseil d'arrondissement, en dépit de l'engagement contraire pris par ADM en juillet 2007.

9. Le 27 mars 2008, le RLCQV se joint aux autres groupes de la région montréalaise qui s'opposent aux nouvelles trajectoires et aux vols de nuit sans cesse croissants autour de l'aéroport PET, et qui se sont réunis récemment sous la bannière de « Citoyens pour une Qualité de Vie » (CQV).
10. Le 4 avril 2008, le président d'ADM, James Cherry, lors d'une rencontre privée avec la direction éditoriale du journal The Gazette, prend à partie le maire de Lachine, Claude Dauphin, pour avoir été « so political » dans ce dossier. Les citoyens du RLCQV sont outrés de ce manque de respect envers le premier magistrat de l'arrondissement, qui n'a fait que son devoir de prendre le parti de ses concitoyens, devant la menace d'agression dont ils risquent d'être les victimes.
11. Le 1^{er} mai 2008, CQV lance sur internet son nouveau site, qu'il partage avec huit regroupements affiliés (www.c-q-v.org). Ce site est destiné à dévoiler la vérité sur le dossier aéroportuaire, afin de contrer la désinformation qu'ADM entretient sans relâche auprès de la population, des médias, de la classe politique, du milieu des affaires et même des tribunaux.
12. Le 8 mai 2008, ADM tient son assemblée générale annuelle au siège social de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) sur la rue University au centre-ville de Montréal, loin des territoires agressés par ADM. Un groupe d'environ 200 personnes se réunit en face de l'immeuble de l'OACI une heure avant l'assemblée pour protester contre les décisions d'ADM sans consultation. Les protestataires réussissent à accaparer la seule période de questions allouée annuellement par ADM aux citoyens, en dépit de ses tentatives évidentes de monopoliser les micros.
13. Le 25 juin 2008, ADM cède à la pression des citoyens et annonce la cessation de l'utilisation des nouvelles trajectoires à compter de septembre 2008 et l'arrêt provisoire (pour environ un an) de toutes tentatives d'introduire de nouvelles trajectoires aériennes. Mais ce monopole privé réitère sa ferme intention de revenir à la charge suite à d'autres essais. Plusieurs observateurs y voient une stratégie pour éviter que ce dossier soit porté sur la place publique au cours des élections qui auront lieu ou risquent d'avoir lieu d'ici à l'automne 2009, aux trois paliers de gouvernements.

2008-05-06

Mise à jour: 2008-09-24